

Parlement

auquel nous allons devoir nous accoutumer au Canada. Le vérificateur général a suggéré certaines modifications radicales. Si nous voulons régler les problèmes d'une façon saine et raisonnable, il nous faut d'abord reconnaître l'essentiel, c'est-à-dire que certaines choses ont mal tourné. Le gouvernement est intervenu en créant le poste de contrôleur général pour corriger cela.

Le vérificateur général a acquis plus de prestige en faisant un rapport plus approfondi. Cependant, les mesures correctives prises récemment ne sont pas dues au travail du vérificateur général, ni au fait que le gouvernement se soit corrigé de sa prodigalité des années 60 suscitée par la période d'expansion de la Deuxième Guerre mondiale. Elles sont dues au fait que nous sommes maintenant à bout de ressources.

Le gouvernement a commencé à corriger certains problèmes internes mais n'aura pas vraiment la possibilité de terminer ce travail. Quoi qu'il en soit, cela ne suffit pas. L'ex-président du Conseil du Trésor, qui est ici à la Chambre, le sait bien. Tout le chemin qu'il reste à parcourir pour remettre le contrôle des dépenses de l'État entre les mains de la population et du pays ne peut être franchi que par ce Parlement au moyen de ses procédures. C'est là que nous devons diriger nos efforts.

Je félicite le ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales (M. Reid) d'avoir accédé à ce poste. J'espère qu'il sera d'une meilleure humeur à mesure qu'il exercera ses fonctions de ministre pendant les jours qui lui restent. Il a indiqué la cause du mauvais fonctionnement des travaux et dit pourquoi on n'a pas modifié le Règlement. Le comité a modifié pour la dernière fois en 1976. Soit dit en passant, le comité ne s'est pas réuni depuis, sinon pour s'organiser.

Quand le ministre a parlé d'inefficacité à ce propos, il a oublié un point. Il ne s'agit pas uniquement d'abrèger les discours, même si c'est là une partie du problème. Une des raisons pour lesquelles les trois principaux rapports sur la réforme n'ont pu être acceptés, c'est que le leader du gouvernement à la Chambre répugnait à l'idée que l'orateur puisse intervenir pour déterminer la longueur des débats et pour décider s'il fallait adopter le système de clôture ou limiter la durée des discours à la Chambre des communes. C'était sa position. Tous les partis de la Chambre des communes avaient certaines objections à formuler sur l'ensemble du projet. C'est pourquoi cette dernière tentative de réforme a avorté.

Je vais dire, comme nouveau député au Parlement...

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre le député, mais j'aurais maintenant une question à lui poser. J'aimerais lui demander s'il est prêt à y répondre maintenant ou s'il veut attendre d'avoir fini son discours.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de répondre à toute question qu'on voudra bien me poser quand j'aurai terminé. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a mis le doigt sur le point central et essentiel de la motion qui consiste à censurer le gouvernement pour n'avoir pas pris l'initiative de réformer la procédure parlementaire. Le comité s'est vraiment réuni pour la dernière fois à ce sujet en septembre 1976, c'est-à-dire il y a longtemps. C'est alors qu'on avait agité ces questions. Le vérificateur général a déposé deux rapports depuis. Le premier faisait

allusion à une réforme de la procédure parlementaire, et le second en parlait indirectement.

● (1752)

Je suis tout à fait disposé à faire des expériences. Je crois qu'il serait utile de faire toutes celles qui ont été suggérées par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Ce qu'on a dit au sujet de la façon de travailler de l'ancien comité des subsides est juste à mon avis. Je l'ai vu fonctionner. Je serais d'accord pour que nous essayions un retour partiel à ses méthodes à la Chambre des communes.

Mais je n'irais pas jusqu'à adopter des méthodes qui paralysent un gouvernement quel qu'il soit. Je tiens à voir instaurer un équilibre entre les pouvoirs de l'exécutif, qui se sont énormément étendus ces dernières années, et les moyens dont dispose cette Chambre pour lui faire rendre des comptes. Voilà à quoi la réforme parlementaire doit tendre. Mais pour dire les choses carrément, je ne pense pas que la difficulté vienne de la longueur des discours faits en Chambre. A beaucoup d'égards, elle tient aux attitudes des députés des deux côtés vis-à-vis des changements, comme l'a dit le ministre des Relations fédérales-provinciales.

Jusqu'ici les interventions ont porté en partie sur le passé. Il faudrait nous tourner vers l'avenir. Le député de Capilano (M. Huntington) observait que si notre institution ne change pas, quel que soit le parti qui gouverne, les pouvoirs vont se concentrer de plus en plus entre les mains de l'exécutif et de l'administration, qui se soustrairont de plus en plus aux contrôles. Cela est très malsain. Comme l'a fait voir le député de Capilano, le système parlementaire dont nous nous réclamons achèvera de se discréditer par son incapacité à faire rendre des comptes au gouvernement. J'estime que des deux côtés de la Chambre, il incombe aux députés de s'interroger sur la façon dont nous nous acquittons du contrôle des dépenses publiques, sur la façon dont nous votons les budgets.

Les comités ont leur rôle à jouer. Ils devraient s'attacher à savoir si les montants qui figurent au budget sont raisonnables, vérifier qu'ils ne comportent pas d'escalade exagérée des coûts, que chaque décision de l'exécutif a été bien préparée et fait preuve de prévoyance. Tel est le rôle des comités. Il devrait être également possible, à l'occasion de l'étude des budgets, de discuter des objectifs politiques. La plupart des députés se rappellent-ils l'avoir fait? Quand le Parlement a-t-il participé à l'élaboration des politiques? Les députés devraient pouvoir confronter les moyens d'action avec les objectifs.

Ils devraient pouvoir demander si la façon dont les politiques sont mises en vigueur est compatible avec leurs objectifs. A l'heure actuelle, nous ne pouvons exercer cette fonction que de façon rapide à cause de la clôture. Ce genre de fonction devrait faire ressortir l'importance des députés comme représentants des contribuables qui travaillent à la sueur de leur front pour payer les factures du gouvernement et, faut-il le répéter, nous payer, nous. En ce sens, nous ne pouvons actuellement faire justice aux contribuables. Les députés ne devraient pas être considérés comme des intrus dans le processus bureaucratique bien qu'à l'heure actuelle, c'est ainsi qu'ils sont vus. C'est dire à quel point notre système a régressé. Les députés ont une responsabilité constitutionnelle qui devance et domine celles de la bureaucratie. Nous avons eu tendance à l'oublier.